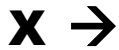


PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



FAIRE UNE PRE-DEMANDE GRATUITE EN LIGNE

SUR www.ants.gouv.fr à imprimer

Venir avec les originaux et les photocopies des pièces à fournir

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

PERSONNE MAJEURE *Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait*

- ❑ 1 photo d'identité **de moins de 6 mois, aux normes**, La photo ne doit pas avoir servie pour un autre titre d'identité au-delà de 6 mois.
- ❑ Justificatif de domicile (Facture EDF, Téléphone portable...) **au nom et prénom du demandeur** de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**)
- ❑ Carte d'Identité en cours de validité **OU** acte de naissance* de moins de 3 mois en original
- ❑ Timbre fiscal à **86 € soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ **En cas de renouvellement**, ancien passeport à restituer
- ❑ **Pour les femmes mariées**, acte de naissance (mentionnant le mariage) ou acte de mariage de moins de 3 mois. **Pour les veuves** acte de décès de l'époux ou livret de famille.
- ❑ **Pour les femmes divorcées** ayant l'autorisation de conserver le nom de l'ex-conjoint, fournir l'original du jugement de divorce

PERSONNE MINEURE *Présence obligatoire de l'enfant AU DÉPÔT*

Pour le retrait la présence de l'enfant est obligatoire à partir de 12 ans

- ❑ 1 photo d'identité **de moins de 6 mois, aux normes**, La photo ne doit pas avoir servie pour un autre titre d'identité au-delà de 6 mois.
- ❑ Justificatif de domicile (Facture EDF, Téléphone portable, ...) au nom et prénom du représentant légal moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**).
- ❑ Carte d'Identité sécurisée en cours de validité **OU** acte de naissance* de moins de 3 mois en original
- ❑ Livret de famille + carte d'identité du représentant légal qui se présente avec l'enfant
- ❑ **Si divorce ou séparation** : Jugement de divorce complet en original.
Si garde alternée, justificatif de domicile des deux parents + photocopie de la CNI des deux parents.
Si séparation sans jugement, photocopie de la CNI du père et de la mère + la fiche de procédure 6a (disponible dans nos services)
- ❑ Enfant moins de 15 ans : **timbre fiscal à 17 euros soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ Enfants plus de 15 ans : **timbre fiscal à 42 euros soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ **En cas de renouvellement**, ancien passeport à restituer

CAS PARTICULIERS

- ❑ **Vol ou perte** : déclaration de **VOL** auprès de la Police Nationale. Pour la **PERTE**, télécharger la déclaration en ligne ou la retirer auprès de notre service + **pour vol ou perte, Copie Carte d'identité ou Permis de Conduire ou Carte Vitale avec photo** + acte de naissance* de moins de 3 mois
- ❑ **Pour les personnes hébergées** : **attestation d'hébergement n°5b** à retirer auprès de notre service, + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'1 an + photocopie de la CNI recto/verso de l'hébergeant. Attestation d'hébergement manuscrite sur modèle 5b acceptée.

***Les actes de naissance sont à fournir uniquement** si le lieu de naissance est une ville dont les actes ne sont pas dématérialisés COMEDEC à vérifier en ligne sur **[villes adhérentes à la dématérialisation ANTS](#)**

RENSEIGNEMENTS au 04-94-30-41-00

Lundi au vendredi de 8h00 - 11h30 et de 13h30 - 16h30 Le samedi matin de 8h30 - 10h30

RENDEZ-VOUS en ligne sur le site de la ville : www.ollioules.fr démarches administratives

LIEN DIRECT <https://troov.com/mairie-dollioules/rendez-vous>